

Accueil de loisirs :

Taden (ouvert le samedi)

Quévert



> L'enfant

Merci de remplir une fiche par enfant s'ils ne fréquentent pas l'accueil de loisirs sur les mêmes créneaux horaires.

Nom :

Prénom : Âge :

Prénom : Âge :

Prénom : Âge :

	Lundi 26/02	Mardi 27/02	Mercredi 28/02	Jeudi 1/03	Vendredi 2/03	Samedi 3/03
Semaine 09	Journée					
	Matin					
	Après-midi					
	Repas					
	Heure arrivée					
	Heure départ					

	Lundi 5/03	Mardi 6/03	Mercredi 7/03	Jeudi 8/03	Vendredi 9/03	Samedi 10/03
Semaine 10	Journée					
	Matin					
	Après-midi					
	Repas					
	Heure arrivée					
	Heure départ					

Fiche d'inscription à déposer :

- au centre de loisirs
- au siège d'à l'Abord'âges (2 chemin de la crèche 22 100 Taden)

Le tarif « journée » correspond à une présence entre 8h00 et 18h00. Pour les heures comprises entre 5h00 et 8h00 le matin, 18h00 et 22h00 le soir, un supplément, défini par un coût horaire supplémentaire de 3,00€/h, sera demandé à la famille.

Règlement :

- Une facture est émise chaque mois. Toutes les journées réservées seront facturées, sauf pour maladie sur présentation d'un certificat médical.
- Le règlement sera à effectuer auprès du directeur du centre de loisirs, ou à adresser par courrier au siège de la SCOP à l'Abord'âges.

Les frais engendrés par l'accueil d'enfants de - 6 ans ouvrent droit à une déduction fiscale. **Certains comités d'entreprises peuvent également participer.** Renseignez-vous !